

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

BUROBOUTIC

SCPI au capital au 31 décembre 2015 de 189 000 000 €
Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie
339 967 473 R.C.S. Nanterre.

Avis de Convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2016 statuant sur les comptes de la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

La société FIDUCIAL GÉRANCE, en sa qualité de Société de Gestion de la société BUROBOUTIC, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le :

Jeudi 9 juin 2016 à 14 heures 30

Immeuble Le Lotus - 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE

Aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2015 et quitus à la Société de Gestion,
2. Quitus au Conseil de surveillance,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Approbation des valeurs réglementaires de votre société (comptable, réalisation et reconstitution),
5. Rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.214-106 du Code Monétaire et Financier et approbation desdites convention,
6. Renouvellement de l'autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à la vente d'un ou plusieurs actifs devenus obsolètes, vacants ou qui génèrent un faible rendement.
7. Renouvellement de l'autorisation à donner à la Société de Gestion relative au montant des emprunts qu'elle pourra contracter pour le compte de la SCPI.
8. Autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à la distribution de sommes prélevées sur les réserves « plus ou moins-values réalisées sur cession d'immeubles ».
9. Désignation de trois (3) membres du Conseil de Surveillance.
10. Pouvoirs.

Texte des résolutions.

Décisions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution. — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice de 17 110 461,76 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne à la Société de Gestion quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Deuxième résolution. — L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de sa mission au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Troisième résolution. — L'Assemblée Générale approuve la dotation aux provisions pour grosses réparations pour un montant de 586 021,92 €.

L'Assemblée Générale, constatant que :

Le bénéfice de l'exercice s'élève à	17 110 461,76 €
Auquel s'ajoute le compte de report à nouveau de	1 072 740,68 €
Formant ainsi un bénéfice distribuable de	18 183 202,44 €

1. décide de répartir une somme de 17 161 200,00 € entre tous les associés, au prorata de leurs droits dans le capital et de la date d'entrée en jouissance des parts, conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts. L'Assemblée Générale prend acte que les quatre (4) acomptes trimestriels versés aux associés, et à valoir sur la distribution décidée ce jour, en représentent l'exact montant. Aucun versement complémentaire ne sera nécessaire à ce titre.

2. constate qu'après prélèvement de la somme de 50 738,24 € sur le compte de report à nouveau, celui-ci présente un solde créditeur de 1 022 002,44 €. L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à procéder à la distribution partielle ou totale du compte de report à nouveau quand elle le jugera opportun.

Quatrième résolution. — Conformément aux dispositions de l'article L.214-109 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la Société qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à :

Valeur comptable :	247 749 352,90 €, soit 196,63 € par part.
Valeur de réalisation :	294 495 481,60 €, soit 233,73 € par part.
Valeur de reconstitution :	345 645 126,41 €, soit 274,32 € par part.

Cinquième résolution. — Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier et le rapport du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont visées.

Sixième résolution. — L'Assemblée Générale renouvelle l'autorisation donnée à la Société de Gestion de procéder, dans le cadre de l'article R.214-157 du Code Monétaire et Financier et après consultation du Conseil de Surveillance, à la cession d'un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier et ce, aux conditions qu'elle jugera convenables.

Elle l'autorise également à effectuer, pour les besoins de la gestion du patrimoine, des échanges, des aliénations ou des constitutions de droits réels portant sur un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier et ce, aux conditions qu'elle jugera convenables.

Les présentes autorisations sont valables pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Septième résolution. — L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à procéder, après consultation du Conseil de Surveillance, à des acquisitions payables à terme et à la souscription d'emprunts (avec constitution des garanties appropriées et, notamment, de toutes sûretés réelles y compris sous forme hypothécaire) et ce, aux charges et conditions qu'elle jugera convenables et dans la limite de 20 % des fonds propres de la Société, tels qu'ils ressortiront à la prise d'effet de la présente résolution.

La présente autorisation est valable pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Huitième résolution. — L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à procéder conformément à l'article 27 des statuts, sur la base de situations intermédiaires, à la distribution de sommes prélevées sur les réserves "plus ou moins-values réalisées sur cession d'immeubles" dont elle a la disposition et ce, sous le contrôle des commissaires aux comptes.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Neuvième résolution. — L'Assemblée Générale, constatant l'arrivée à échéance des mandats de membres du Conseil de Surveillance de Mesdames Marie-Christine BONNEMAIN et Huguette HONORE et de la société AXA FRANCE VIE, décide de nommer en qualité de membres du Conseil de Surveillance les trois (3) associés ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages parmi les candidats dont la liste suit :

Associés sortants se représentant (par ordre alphabétique) :

— Madame Marie-Christine BONNEMAIN – Née le 10 mars 1944 - Demeurant à PARIS (75005)

Détenant 145 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : sans profession

— Madame Huguette HONORE - Née le 1er avril 1950 - Demeurant à CHAMBOURCY (78)

Détenant 10 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Ancienne responsable du service de gestion d'actifs immobiliers

AXA FRANCE VIE

Détenant 30 253 parts

Siège social : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE Cedex

310 499 959 RCS NANTERRE - APE 6511Z

Représentée par Monsieur Eddy NGUYEN

Associés faisant acte de candidature (par ordre alphabétique) :

AAAZ - Société civile immobilière

Détenant 27 parts

490 714 458 RCS VERSAILLES - APE 6820B

Siège social : 2, allée de Marivel - 78000 VERSAILLES

Représentée par Monsieur Fabrice BLANC

APPSCPI - Association

Détenant 1 part

Représentée par Madame Jacqueline SOLSONA, par délégation du représentant légal

Siège social : 66 Avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS

— Monsieur Marc GALLET - Né le 24 septembre 1966 - Demeurant à AIX-EN-PROVENCE (13)

Détenant 40 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Conseiller clientèle

ISIS - Société civile immobilière

Détenant 10 parts

448 438 523 RCS Brest - APE 6820B

Siège social : 1 milin Névez - 29800 PLOUEDERN

Représentée par Monsieur André PERON

— Monsieur Jean-Pierre MOLIERE - Né le 18 janvier 1965 - Demeurant à LE PECQ (78)

Détenant 334 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Asset Management Technique – Responsable d'opérations en bâtiment tous corps d'état.

— Monsieur Alain POUCH – Né le 6 février 1951 - Demeurant à MONTAUBAN (82)

Détenant 63 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Ancien Pharmacien

— Monsieur Jean-Luc POURRAT - Né le 5 octobre 1969 - Demeurant à SAINT BRIS LE VINEUX (89)

Détenant 130 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Gestionnaire des infrastructures numériques dans une administration et gérant d'une société personnelle de gestion de location de biens immobiliers en meublé.

Conformément à l'article 18 des statuts, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Dixième résolution. — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qu'il appartiendra.

1602437